

L'avenir est affaire de Prévoyance

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UNMI souhaite se positionner pour le prochain appel à concurrence des contrats éligibles à l'Aide au paiement de la complémentaire santé (ACS) et , d'ici là, prolonge son offre actuelle.

L'UNMI est assureur de la solution Proxime Santé, une des onze offres retenues par les pouvoirs publics dans le cadre à l'appel à concurrence couvrant une période de 3 ans, de juillet 2015 à juillet 2018.

La procédure de mise en concurrence pour déterminer les contrats éligibles au dispositif de l'ACS a été repoussée d'un an, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2020. Ce report doit notamment permettre d'intégrer les nouvelles caractéristiques des contrats respectant le « reste à charge zéro » aux contrats ACS.

Dans cette perspective, le 7 mars dernier, l'UNMI a rencontré le fonds de financement CMU, gestionnaire du dispositif, pour évoquer les conséquences sur l'offre Proxime Santé de sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2019 ainsi que le futur appel à concurrence.

L'UNMI souhaite ainsi se positionner pour le futur appel d'offre et prolonge son offre actuelle jusque fin 2019, évitant ainsi toute rupture pour les assurés.

Comme elle s'y était engagée, elle maintiendra inchangés ses tarifs en 2018.

L'UNMI trace un bilan positif de cette première période du dispositif ACS :

au 31 décembre 2017, 40 mutuelles distribuent les contrats assurés par l'UNMI. Ils couvrent 85 000 bénéficiaires et 12 millions d'actes ont été remboursés depuis juillet 2015.



L'avenir est affaire de Prévoyance

Un contrôle sur place, réalisé par l'URSAAF dans le cadre de ses inspections, souligne la qualité de la gestion, tant administrative que financière, du dispositif de l'ACS au sein de l'UNMI.

« Ces résultats sont , pour nous, un encouragement à poursuivre le développement de cette activité, qui correspond bien à notre vocation au service des populations fragiles. Nous répondrons présent au futur appel d'offre et nous sommes prêts à accueillir les mutuelles qui, sans attendre, souhaiteraient être partie prenante au dispositif » affirme Loredana Maïer, directrice générale de l'UNMI.

L'UNMI, le partenaire indépendant à l'écoute, au service et aux cotés des mutuelles.

L'UNMI, l'Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle, est une union de mutuelles à but non lucratif. Elle rassemble aujourd'hui **80 adhérents qui protègent plus de 10 millions de personnes.**

Elle met son expertise au service des mutuelles pour innover et compléter leur offre par des solutions de prévoyance, d'épargne et de dépendance conçues sur mesure.

A l'écoute des mutuelles, elle s'affirme ainsi comme un **acteur majeur de l'économie sociale et du monde mutualiste.**

UNMI - Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 - Siège social 50 avenue Daumesnil 75012 PARIS - www.unmi.eu

Contact presse :

Marie-Laure Molko - Tél : 01 76 41 00 32 / 06 70 16 45 15 - **E-mail : marie-laure.molko@taly.eu**

